

Bureau communautaire du 17 décembre 2020 à 18 heures

RELEVÉ DE DECISIONS

Le DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT, à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni à la salle polyvalente de la commune du Breil-sur-Merize, sous la présidence de Monsieur André Pigné, Président en exercice.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

PIGNÉ André, DELOUBES Anne-Marie, BOUCHÉ Jean-Marie, MONGELLA Arnaud, GOUPIL Laurent, AUGEREAU Nicolas, HUBERT Jean-Paul, PLANCHON Anne-France, BOUZEAU Brigitte, DROUET Dominique, TRIFAUT Anthony, RODAIS Olivier, OZAN Claudine, FLOQUET Franck, PRE Michel, BARRAIS Vincent, CHRISTIANY Damien, FROGER Michel, LEMEUNIER Isabelle, LATIMIER Martial, COURTABESSIS Alain, DUGAST Claudia, LEDRU Stéphane, ROYER Jean-Michel, BUIN Chantal, PINTO Christophe.

Étaient également excusés : DUTERTRE Alain, CHAILLOUX Nathalie.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

L'organe délibérant désigne Madame Claudia DUGAST secrétaire de séance.

2- Approbation du relevé de décisions du Bureau communautaire du 26 novembre 2020

Adopté à l'unanimité.

3- Réorganisation des services de la Communauté de communes et réunion des services ressources au sein des mêmes bureaux

Suite à son recrutement, il a été demandé au Directeur Général des Services d'analyser le fonctionnement des services communautaires et de proposer des adaptations et des mesures de réorganisation permettant d'en améliorer l'efficacité et l'efficience.

Au terme d'une première analyse, il apparaît nécessaire que les agents puissent identifier clairement la répartition des responsabilités et la chaîne de commandement de la collectivité, toutes deux modifiées à plusieurs reprises depuis la fusion et parfois inconnues des agents intégrés dans le cadre du transfert de la compétence enfance-jeunesse (augmentation conséquente des effectifs, diversité des conditions de travail et procédures à appliquer au sein de communes d'origine).

La dispersion géographique des services et plus particulièrement des ressources internes (RH, finances, administration générale), est également identifiée comme une contrainte forte d'organisation. Elle fait obstacle à la diffusion de l'information, la coordination des actions, et plus globalement altère l'efficacité et la réactivité des services.

Les deux phénomènes conjugués nuisent au développement d'un sentiment d'appartenance à une même collectivité "Le Gesnois Bilurien", et à une culture de travail commune à l'ensemble des personnels.

Une première étape dans la réorganisation des services doit être engagée sans attendre.

Un nouvel organigramme organisé autour de 4 pôles est ainsi présenté (cf document joint). 3 d'entre eux seront respectivement dirigés par un cadre, assistant dans leurs domaines de délégation le DGS, dans la conduite de

l'administration communautaire. Le 4ème, amené à se développer pour correspondre au projet de territoire et aux compétences de la Communauté de communes, sera directement piloté par ce dernier. La mise en œuvre de cette organisation nécessitera de remplacer les deux DGA "historiques", la première sollicitant une disponibilité pour mener un nouveau projet professionnel dans le secteur privé, la seconde ayant souhaité à la fois diminuer son temps de travail et recentrer son activité sur les RH.

Ce renforcement de l'organisation doit s'accompagner de la réunion des services ressources au sein de mêmes locaux. Monsieur PRE, vice-président délégué aux travaux sur les bâtiments communautaires, présente le projet d'aménagement en bureaux des parties administratives des ateliers situés à quelques centaines de mètres du siège de la Communauté de communes.

Les locaux de Bouloire ne seront donc plus exploités pour les services de la Communauté de communes ; le service de Santé au travail 72 a manifesté son intérêt pour ces locaux.

Certains délégués communautaires regrettent de ne plus disposer d'un lieu de réunion, il est rappelé qu'il est possible de louer une salle à l'Hôtel des Sittelles pour les commissions communautaires.

Le Bureau communautaire,

Vu la délibération 2020-11-D241 modifiant les délégations de certaines attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu l'avis du comité technique de la Communauté de communes en date du 11 décembre 2020,

Vu les rapports présentés par le Directeur Général des Services, et Monsieur PRE, vice-président délégué aux travaux sur les bâtiments communautaires,

Approuve le projet de réorganisation des services de la Communauté de communes et le principe de réunion des services ressources au sein des mêmes bureaux.

Adopté à l'unanimité.

4- Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (P.T.R.E)

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte préconise la création de Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (P.T.R.E) afin d'accompagner les consommateurs et les petites entreprises (secteur tertiaire) dans leurs projets de rénovation de bâtiments. Elles visent à leur apporter les informations nécessaires à la prise de décision, les conseillers sur la réalisation de travaux adaptés ainsi que sur les possibilités de mobiliser des financements.

Si les communautés de communes sont pressenties par la loi de 2015 pour porter ce service aux citoyens, ce portage peut être mutualisé, réalisé en régie ou sous-traité, selon le choix et le contexte territorial.

Monsieur LATIMIER, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et Vice-président en charge de la réflexion au Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe, présente les enjeux de la mise en place des P.T.R.E, du contenu de celles-ci, des objectifs de la Région à l'échelle sarthoise et des réflexions engagées.

Le Bureau communautaire prend acte de ces informations relatives aux Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique.

Le Président,
André Pigné

